

Il a été alors lu par le greffier, et il a été
Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

MONCK.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la défense de notre Puissance du *Canada*, Nous avons juger à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de *La Salle*, de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons le dit Honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron *Monck* de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre règne la trente-et-unième.

(Par ordre,)

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors l'honorable M. A. J. *Duchesnay* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *John Fennings Taylor*, l'ainé, écuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Antoine Juchereau Duchesnay*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*; de *John Horace Stevenson*, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Shead*; de *John Baird*, et autres, des townships de *Ralph* et *McKay*; de M. *Bennett*, et autres, du township d'*Algoma*;—de *William Brown* et autres, du township de *Stafford*;—de *Michael Mulligan* et autres, du township de *Bromly*;—de *John Howie* et autres, du Township de *Ross*;—et de *John Rankin*, et autres, du township de *Ross*, dans le comté de *Renfrew*.

Par l'honorable M. *Ryan*; de *F. Hudon* et autres, marchands et commerçants, de la cité de *Montréal*.